

Le plan d'inventaire vise à préparer la visite de chaque occurrence en tenant compte de plusieurs éléments essentiels : les limites du polygone de l'occurrence et de la zone tampon à parcourir (150m), l'identification des habitats potentiels, la meilleure période d'observation des espèces ciblées ainsi que le temps nécessaire pour parcourir de manière systématique le territoire visé et collecter les informations demandées. Le plan d'inventaire devrait présenter les éléments décrits dans cette fiche.

1- IDENTIFICATION DES OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE

☒ Récolte de l'ensemble des informations nécessaires au CDPNQ (survol de l'entièreté de l'occurrence et du buffer de 150m, pour les occurrences de précision S) :

- ☒ Caractérisation de l'habitat
- ☒ Démographie
- ☒ Caractérisation des menaces
- ☒ Caractérisation des actions de conservation

Ces informations incluent le dénombrement des individus, la description des habitats, l'identification des sous-populations, l'évaluation des menaces ainsi que la collecte de données complémentaires (relevés GPS, photographies de qualité, prélèvement de spécimens d'herbier).

Identifier clairement tous les objectifs visés par le projet d'inventaire. Ces objectifs doivent être approuvés par le ministère.

2- CARTOGRAPHIE DES OCCURRENCES

Dans la mesure du possible, les cartes devraient présenter clairement les informations suivantes :

- Les limites du polygone de l'occurrence ;
- La zone tampon de 150m autour de l'occurrence (seulement pour les occurrences de précision S) ;
- Les limites de lots (cadastre) ;
- Les transects prévisionnels afin de couvrir systématiquement le territoire ;
- Les habitats potentiels de l'espèce recherchée (pour toutes les précisions d'occurrences, mais surtout les M et les G) ;

3- HABITAT POTENTIEL DE L'ESPÈCE RECHERCHÉ

Dans la mesure du possible, le plan d'inventaire devrait présenter (pour toutes les précisions d'occurrences, mais surtout les M et les G) :

- Une description textuelle des habitats potentiels de l'espèce recherchée ;
- La méthodologie, les outils ou données utilisées afin de cibler les habitats potentiels sur la cartographie présentée. Sans s'y restreindre, voici une liste d'outils pouvant aider à identifier ces milieux :
 - [L'outil Potentiel](#) ;
 - Les guides d'identification et guides de reconnaissances des habitats forestiers des espèces floristiques de ces milieux ;
 - [Les couches de peuplements écoforestiers](#) ;
 - Les types de sols ;
 - [L'aide-mémoire du ministère sur les inventaires d'espèces en situation précaire](#)

4 – MÉTHODOLOGIE UTILISÉE ET ÉQUIPEMENTS

Décrire brièvement la méthodologie qui sera utilisée lors des relevés sur le terrain. La méthodologie utilisée devrait respecter le protocole fourni par le CDPNQ.

Veuillez spécifier la prévision des périodes d'inventaires (adéquation avec les meilleures périodes phénologiques)

Veuillez spécifier les équipements utilisés, principalement le type et la précision du GPS.

Veuillez indiquer le nombre de lots touchés par le mandat et l'estimation du nombre de propriétaires.

5 – PLANIFICATION DES ÉQUIPES

Cette section devrait présenter :

- Le nom et les coordonnées du botaniste principal responsable de la coordination du mandat ;
- Le nom et les coordonnées du (des) botaniste(s) responsable(s) de la campagne d'inventaire (si différent) ;
- Le nom des accompagnateurs potentiels et leur formation, si possible.

Un tableau présentant :

- Le numéro d'identification de l'occurrence (EO_ID) ;
- Les initiales des personnes prévues pour l'inventaire ;
- La période prévue pour la visite, en concordance avec la meilleure période d'observation ;

Il est de la responsabilité du promoteur/prestataire de services de s'assurer de la compétence des employés participants au mandat. **Il n'est pas nécessaire** de joindre les C.V. des participants. Toutefois, ces informations pourraient être exigées par le ministère durant le mandat.

6 – SANTÉ ET SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

Il est de la responsabilité du promoteur/prestataire de services de confirmer qu'il dispose d'un plan de travail pour les sorties en milieu isolé conforme aux bonnes pratiques en matière de santé et sécurité.

Le plan d'inventaire doit joindre en annexe une copie de ce plan de travail OU intégrer une phrase de type : « L'organisme confirme qu'il dispose d'un plan de travail pour les sorties en milieu isolé conforme aux bonnes pratiques en matière de santé et sécurité. »

7 – AUTORISATION D'ACCÈS AUX PROPRIÉTÉS

Avant d'aller sur le terrain, le prestataire de service doit mettre en œuvre les efforts nécessaires pour obtenir l'autorisation d'accès auprès du propriétaire ou du gestionnaire de la propriété. Cette démarche doit être réalisée rapidement après l'octroi du projet, car l'obtention d'une autorisation officielle peut exiger du temps et entraîner des délais importants, notamment pour des territoires autochtones, propriétés d'Hydro-Québec, des réserves naturelles ou des parcs.

Il est également fortement recommandé de vérifier si un partenaire de la conservation œuvre sur le territoire afin d'évaluer la pertinence de sa participation lors de la visite terrain. Voici quelques outils disponibles pour aider dans les recherches : répertoire du [Regroupement des organismes de conservation du Québec](#), [Infolot](#), [registre foncier du Québec en ligne](#), sites des municipalités et MRC.

Pour toute raison, si le prestataire de services n'est pas en mesure d'accéder à une propriété, il doit en aviser le ministère sans délai.